

Coup de Griffes

Coup de froid sur la DGFIP !

Depuis le début de l'année 2024, l'hiver se faisant plus rude, le froid est arrivé sur la région parisienne, et a mis en vedette la vétusté des moyens de chauffages de la DRFiP 75. Ainsi plusieurs sites ont connu des pannes plus ou moins longues : Saint-Hyacinthe, Tolbiac, Beuret, Notre-Dame des Victoires et même Réaumur.

Selon l'ancienneté des systèmes de chauffage, les réparations se sont avérées plus ou moins longues. Et c'est là que la décision de la Direction de centraliser les radiateurs d'appoint à Notre-Dame des Victoires est apparue dans sa plus grande absurdité : le temps de re-dispatcher les matériels sur les sites concernés, par les services de la logistique déjà énormément sollicités par les nombreux déménagements du début de l'année, les collègues ont eu largement le temps de geler sur place, et c'est presque un miracle si aucune engelure ni aucun orteil perdu n'a été à déplorer.

Il aurait été si simple de laisser chaque site gérer son propre stock de radiateurs ! Mais visiblement, la manie de la DRFiP de tout centraliser et de tout contrôler a été plus forte que le froid !

LA GRIFFE

Le journal de votre section syndicale
Solidaires Finances Publiques Paris

PARIS 2024 : à vos marques, prêts, feu, partez !

Et voilà, encore 102 emplois partis, envolés, supprimés à la DRFiP Paris.

En direction exemplaire qui permet à ses hauts cadres de faire carrière, Paris va à nouveau perdre 102 emplois en septembre, soit plus de la moitié des 200 suppressions d'emplois subies au niveau national. Et une fois de plus ce sont les B et les C, principalement dans les services de gestion, qui vont en faire les frais et voir se dégrader, encore un peu plus, les conditions d'exercice de leurs missions.

Et il n'y a pas que les emplois qui s'envolent. En un peu plus d'un an, la quasi totalité des AGFiP et une bonne partie des AFiP ont fui notre Direction, et les vacances d'emplois se multiplient.

Entre manque d'attractivité et un management de plus en plus « musclé » voire déshumanisé, notre direction est plus que jamais désorganisée et ne cesse de se restructurer en mode catastrophe.

En 2024, les restructurations seront encore nombreuses : recouvrement, SIP, SPL, chaises musicales à Réaumur et à Paganini, fermetures de sites, déménagements (parfois accélérés au mépris des engagements pris par la Direction comme c'est le cas de la TP CHS qui devra rejoindre le 14e en 2024 au lieu de 2027...), NRP encore et encore modifié (comme les BDV de Paris centre) qui doivent rejoindre le site de Sand dans le 16e au lieu des sites d'Argonne ou Malakoff initialement prévus. Sans oublier les JO et son lot de désorganisations en vue.

Solidaires Finances Publiques Paris a demandé dès l'été 2023 l'inscription d'un point sur les Jeux Olympiques et Paralympiques à l'ordre du jour d'un CSAL.

Nous nous opposerons à toute mise en place d'un télétravail imposé pendant les jeux.

Nous demanderons, au contraire, que des facilités soient accordées aux agent·es durant cette période où la circulation, les déplacements et l'accessibilité de nos sites risqueront d'être fortement contraints.

NON
AU TÉLÉTRAVAIL
IMPOSÉ



Sommaire

Edito : PARIS 2024 : à vos marques, prêts, feu, partez !	p. 1
Le flex-office ou comment faire encore plus d'économies au détriment des collègues	p. 2
Souffrance au travail : mettre des mots sur les maux	p. 3
Paris 2024 : la DRFiP 75 championne olympique des suppressions d'emplois	p. 4

Le flex-office ou comment faire encore plus d'économies au détriment des collègues

Le flex-office, malgré la présentation officielle et fallacieuse qui en est faite, aggrave la dislocation du collectif, déjà bien mis à mal par l'essor du télétravail. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer les différentes évolutions de l'organisation du travail qui ont préparé - et rendu possibles - le télétravail et le flex-office.

L'évolution des organisations du travail

La fin de la sectorisation par portefeuilles et la mise en place du travail de masse sur listes ou « fil de l'eau » sont autant d'éléments constitutifs du regain d'individualisation du rapport au travail.

Au-delà de la perte du sens et de l'intérêt du travail induits par ces changements organisationnels, c'est tout ce qui, dans son essence, rendait le collectif nécessaire et lui donnait par ailleurs sa valeur qui a été savamment attaqué et sciemment détruit (dé-sectorisation mais aussi fin du respect des métiers avec une porosité accrue entre assiette et recouvrement par exemple).

C'est donc un bouleversement, tantôt lent et insidieux, tantôt plus rapide et brutal, de nos méthodes et nos organisations du travail qui a été opéré et qui impacte également la qualité d'un service public rendu à l'usager (une qualité depuis longtemps déjà sacrifiée sur l'autel de la « rentabilité », notion inadéquate dans un service public).

Ne pas se laisser bernier par les sirènes de la « fausse modernité »

Il est nécessaire de rappeler l'importance de se battre contre tous les projets destructeurs, les plus petites attaques pouvant en masquer ou en préparer de plus grosses, de plus massives. Il a aussi, au cas d'espèce, pour finalité de dé-construire un des éléments de communication du gouvernement (et en relais de celle de la Direction de l'Immobilier de l'État, de notre DG et enfin de notre DRFiP). En effet, dresser le constat que l'organisation du travail a été déstructurée en amont permet de démontrer que c'est bien le travail lui-même qui a dû (et devra demain continuer de) s'adapter au déploiement de ces modes d'organisations dits « innovants » (co-working, flex-office, tiers lieux...) et que ce sont bien les agent.es qui ont dû en subir les conséquences et s'y soumettre tant bien que mal.

La double peine pour les agents avec la suppression de postes et de bâtiments

En somme, c'est la démonstration du mensonge fondamental sur lequel repose une bonne partie de l'argumentaire de la circulaire de l'ancienne Première Ministre Élisabeth Borne du 8 février 2023 et qui s'articule autour de l'idée qu'il serait question de désormais s'adapter aux « besoins actuels » : l'idée articulée autour de la formule (très publicitaire) énonçant que « c'est désormais le poste de travail qui s'adapte à l'agent et non plus l'agent qui s'adapte à son poste de travail ».

On voit donc bien qu'en réalité c'est le flex-office et les nouveaux modes d'organisation du travail qui sont structurants. Et quand seuls les moyens dictent la fin, on peut redouter le pire...

Ce regard sur ce qui a préparé le terrain à une nouvelle « doctrine d'occupation des bâtiments tertiaires de l'Etat » via la création d'espaces prétendument « innovants » ne serait bien entendu pas complet si nous omettions d'évoquer l'impact des suppressions d'emplois. Elles ont été (et sont d'ailleurs toujours avec 102 nouveaux postes supprimés à Paris en 2024) le premier vecteur d'économies budgétaires d'un État qui ne voit plus ses fonctionnaires que comme une charge à réduire. Ils ne sont malheureusement plus perçus comme les acteurs, les artisans de l'intérêt général vital pour l'unité du pays, de plus en plus désincarné et vidé de sa substance. Les gouvernements successifs n'ont cessé d'activer (et de forcer) sur ce premier levier (l'emploi) en supprimant, précarisant ou fragilisant (contractualisation) les moyens humains alloués à notre administration afin de réduire les dépenses publiques. Ces orientations se faisant au mépris du service public rendu à l'usager.e et des conditions de travail des agent.es que nous sommes.

Aujourd'hui avec des services qui se retrouvent « à l'os » ou presque, l'État continue de rogner mais ne pourra éternellement puiser dans un vivier humain qui se tarit irrémédiablement. Un représentant de la DG nous expliquait il y a deux ans qu'à la DGFiP, on était d'ailleurs sur une « inversion de la tendance en matière de suppressions d'emplois ». En clair on continuait de supprimer des emplois mais en moins grande quantité. Pas de chance à Paris, sous l'effet de la démétropolisation et du Nouveau Réseau de Proximité (NRP), non seulement la tendance ne s'inverse pas mais elle a même tendance à s'accroître.

Mais l'épuisement des ressources limite les perspectives : même en déstructurant nos missions et notre réseau (en créant des pôles à compétences nationales, des centres de contacts, en démétropolisant, en délocalisant, en « rationalisant », en abandonnant ou en privatisant des missions de services public), il est apparu nécessaire au gouvernement de dégager d'autres vecteurs d'économies budgétaires pour satisfaire à l'exigence insatiable et frénétique de réduction des dépenses publiques.

Dans cette quête effrénée d'économies, la politique immobilière de l'État est donc devenue un nouveau (et puissant) levier de maîtrise de dépenses et / ou d'accroissement des recettes (même ponctuelles).





La circulaire de Borne ne se limite pas à mille fourberies

La même logique mise en œuvre avec la dé-métropolisation trahissait déjà la volonté de délocaliser des services des métropoles, où l'immobilier et son entretien coûtent cher, vers des villes plus modestes où les mètres carrés sont plus abordables. Le NRP aura permis de « libérer » certains de nos sites et, au prix d'une vaste braderie du patrimoine immobilier de l'État, d'engranger quelques recettes qui seront rapidement englouties.

Avec sa circulaire du 8 février 2023, Élisabeth Borne poursuit donc cette entreprise d'essorage en poussant la logique jusqu'à son paroxysme, et tente en effet de maximiser le profit qu'elle peut tirer du parc de bâtiments tertiaires de l'État en terme de réduction des coûts et peu lui importe si ça implique de dégrader structurellement les conditions de travail (et le travail lui-même) des agents publics. Qui s'étonnera après ça que la DGFIP soit si peu attractive et qu'elle en soit réduite à faire des campagnes publicitaires sur des emballages de baguettes de pain ?

Avec une densification accrue, la disparition - même partielle- des postes de travail fixes, avec des collectifs de travail sacrifiés (et que dire de la formation « sur le tas » des nouveaux arrivants quand ils ne pourront même plus être assurés de s'asseoir à côté du même collègue « tuteur » ou « formateur » que la veille ?) comment la DGFIP pourrait-elle donner envie de dérouler une carrière en son sein ?

Ainsi, plus concrètement, à la DRFiP Paris, une tentative d'instauration du flex-office a récemment échoué devant la volonté des collègues de ne pas s'y soumettre. Sur le site de Paganini, un vote a été organisé et les résultats ont été, au grand dam de la DRFiP, un plébiscite CONTRE le flex-office. Certes, la densification des personnels dans les bureaux a augmenté, mais le pire, à notre sens, a été évité.

C'est pour cela que nous avons d'ailleurs effectué en amont une large information sur les risques et les dangers du flex-office auprès des collègues parisiens. Et nous restons évidemment vigilant.es si jamais la DRFiP avait la mauvaise idée de renouveler sa piteuse tentative !

Souffrance au travail : mettre des mots sur les maux

Dans une société qui recherche avant tout le profit et qui se préoccupe de moins en moins de l'humain, la souffrance au travail est devenue le quotidien de beaucoup de salarié.es.

La pression liée aux statistiques, des dérives graves comme le harcèlement, moral ou sexuel, les différents abus de pouvoir utilisés comme moyens de pression entraînent des situations de stress qui peuvent parfois causer de lourdes pathologies.

Cette souffrance au travail est inacceptable, mais elle n'est pas inéluctable.

Tout d'abord, penchons-nous sur les causes. Elles sont multiples. L'esprit de compétition instauré dans le monde du travail, et la pression qui en découle en sont une.

Une illustration, de funeste mémoire, fut le tableau de bord comparatif entre les services ou le tableau du meilleur salarié du mois qu'avait autrefois instauré France Télécom.

Avec les conséquences que l'on sait. La sacro-sainte statistique est érigée en priorité absolue. La notion de « rendement », présente même aujourd'hui dans des services dits « publics », y compris à la DGFIP, a pour conséquence des suppressions de personnels, et donc une augmentation de la charge de travail.

Autres causes de cette souffrance, le manque de reconnaissance et la perte du sens du travail. Dans la Fonction Publique par exemple, la perte de pouvoir d'achat due au gel du point d'indice depuis des années accentue ce sentiment de manque de reconnaissance. Les restructurations incessantes, le Nouveau Réseau de Proximité, les délocalisations à la DGFIP, sont responsables de la perte de sens du travail et sources d'une grande inquiétude pour les personnels. Tout cela participe largement à cette souffrance.

Les dérives managériales qui en découlent parfois comme les abus de pouvoir, le harcèlement sexuel ou moral, les discriminations complètent ce tableau peu reluisant.

Il est important de savoir qu'il existe toutefois une obligation légale de l'employeur en matière de sécurité et de santé. Cette obligation est la contrepartie du lien de subordination avec le ou la salarié.e. Seul l'employeur a le pouvoir d'organiser le travail, de donner des consignes, de décider des orientations et des moyens alloués à la réalisation des directives. Au sens juridique, il doit prendre des mesures concrètes et adaptées afin de protéger le personnel dans le cadre de son activité et lui permettre de réaliser ses missions dans les meilleures conditions possibles.

Face à ces problématiques, il est très important de ne pas rester seul.e et isolé.e.

Si l'on se recentre sur notre administration, il existe des moyens pour faire face à une situation de souffrance au travail. On peut citer :

- les organisations syndicales
- la médecine du travail
- le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)
- les fiches de signalement qui seront suivies par la Formation Spécialisée (ex CHSCT)
- le droit d'alerte ou le droit de retrait
- le demande d'audience collective ou individuelle à la Direction
- la protection fonctionnelle du fonctionnaire
- la déclaration d'accident de service
- les services sociaux de Bercy ou de la DRFiP.

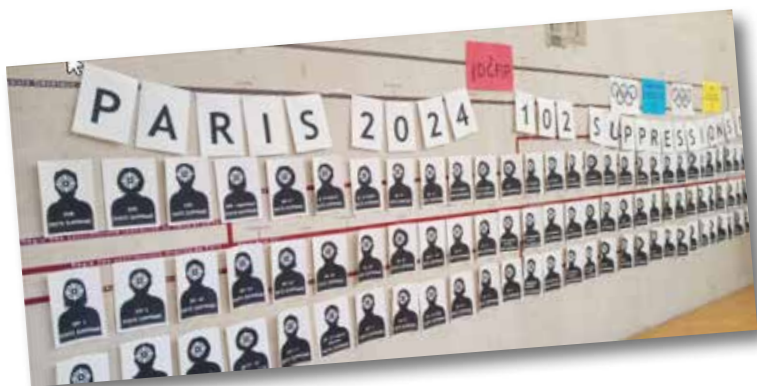
En tout cas, que vous en soyez témoins ou victimes, les militantes et les militants de Solidaires Finances Publiques sont là pour vous aider et pour faire face à ces situations qui se multiplient. N'hésitez pas à les contacter.

PARIS 2024

La DRFiP 75 championne olympique des suppressions d'emplois

Ce 29 janvier, jour de réouverture des négociations indemnitaires nationales à la DGFiP, l'intersyndicale parisienne (Solidaires, CGT FO) appelait à un rassemblement à Réaumur pour protester contre les suppressions d'emplois et exiger de véritables revalorisations pérennes et pour toutes et tous !

De nombreux collègues se sont réunies dans le hall que nous avions redécoré à cet effet, et notamment autour de la frise qui illustre les 102 insupportables nouvelles suppressions d'emplois pour 2024 à la DRFiP Paris.



Bulletin d'adhésion-2024

Solidaires Finances Publiques Paris

Coupon à remettre à votre correspondant ou à renvoyer à notre trésorière :
Anne BOUTET - Local Solidaires Finances Publiques, 6 rue St Hyacinthe - 75001 Paris

IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) N° ANAIS (10 chiffres)

NOM d'usage Prénom

NOM de naissance Date de naissance/...../.....

Cadre : Grade : Echelon : Indice :

Montant de la cotisation →

Temps partiel %

Informations professionnelles

Service :

Site :

@

☎

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso :

@

☎

Ces informations sont facultatives,
tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Je souhaite recevoir des informations par mail OUI NON Signature :

Je souhaite adhérer à Solidaires Finances Publiques OUI NON

Solidaires Finances Publiques Paris

<http://sections.solidairesfinancespubliques.info/750/solidairesfinancespubliques.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr>

